LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La nouvelle rue. — Le nivellement du prolongement de la rue Notre-Dame, jusqu'à la place Sébastopol, sera bientôt achevé : on a entrepris ce travail très considérable des deux côtés à la fois, et il y avait toujours, à chaque bout, quatre tombereaux en chargement. On a peu d'exemples d'une entreprise de cette importance menée à bonne fin en si peu de temps.

On en est maintenant aux fameux bassins dont il a été si souvent question, à propos d'enfants qui ont failli s'y noyer. Sans doute le nivellement n'a pas eu pour effet de redresser cette portion de la grande artère entre Roubaix et Tourcoing, cependant l'effet paraît moins désagréable qu'auparavant. Comme on l'a déjà dit, le nom de *Rue des Murs* conviendrait parfaitement à cette voie; car sur tout un côté — le rang impair —il n'y aura, quant à présent du moins, une seule façade; mais rien que des murs plus ou moins élevés, clôturant ce qui reste de cours ou jardins, aux maisons de la rue des Orphelins.

Les grèves. — Nous avons parlé hier de la grève de tisserands de la maison Emile et Paul Toulemonde.

On nous prie de dire, contrairement à ce qui a été raconté, qu'il n'a pas été fait une réduction d'un centime sur le tarif appliqué jusqu'à la semaine dernière; que le tarif n'a jamais été modifié et que le seul motif de la grève est une demande d'augmentation variant de 5 à 20 0/0.

Mercredi, la situation est restée la même.

— Pour le tissage de MM. Toulemonde, les incidents de mercredi se sont encore reproduits vendredi matin. Les grévistes ont envoyé une délégation aux patrons qui ont dit une fois de plus que leur tarif était le même que dans les autres établissements, et qu'ils n'y apporteraient aucun changement.

Comme mercredi encore, une cinquantaine de grévistes se sont rendus à *La Brasserie Sociale*, rue du Haze, où ils ont été haranguès par le citoyen Fortuné Boussac, cafetier, Place des Halles.

Les grévistes, qui ne se sont du reste livrés à aucune manifestation bruyante, se sont dispersés par petits groupes.

Grève de rattacheurs. — Mercredi, à la rentrée de une heure de l'après-midi, les rattacheurs de la filature de laine cardée de M. Albert Pollet, rue de la Chapelle, au nombre de 29, déclarèrent qu'ils ne reprendraient pas le travail si on ne leur accordait une augmentation de 25 centimes par jour.

M. Pollet fit aussitôt mettre bas les feux, annonça qu'il partait en voyage pour huit jours, et que pendant ce temps, son établissement serait complètement arrêté.

Le nombre des ouvriers est de 68.

Vers 5 heures de l'après-midi, les grévistes se sont rendus rue Winoc Chocqueel, pour empêcher à ce que l'on croit, la rentrée de l'équipe de nuit de la filature de M. Falot. On envoya aussitôt des agents ; les grévistes disparurent en les apercevant.

A 5 heures 1/2, trois d'entre eux vinrent trouver le commissaire central, à qui ils firent part de leurs revendications : 0.25 centimes d'augmentation et une demi-heure de travail en moins. Ils lui donnèrent l'assurance qu'ils resteraient toujours calmes.

A noter que sur les 30 rattacheurs, un seul est de Tourcoing; les 29 autres sont des verviétois !

Un commencement d'incendie. — Mardi, à la fin de la journée, on avait déchargé d'un camion des balles de déchets gras, qu'on avait déposées en tas, dans la cour de l'établissement de M. Paul Dervaux, laveur, rue d'Anvers. Vers 10 heures 1/4 du soir, on s'aperçut que les balles avaient pris feu, et que les flammes s'étaient déjà communiquées à la voiture, laissée sur place.

On téléphona aussitôt à la caserne des pompiers ; un dévidoir partit d'abord, puis une pompe à vapeur, qui, heureusement, n'a pas dû être utilisée, le dévidoir, adapté à une bouche des eaux de la Lys, ayant suffit, en quelques minutes, pour avoir raison de ce commencement d'incendie.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à environ 400 fr.

Dans l'adjudication relative à la construction de l'usine élévatoire de la Viscourt, pour le 2, on nous prie de rétablir ainsi les rabais offerts :

2e lot, crépis et plafond, évaluation 3,809 fr. — MM. Antoine Lamont, rabais 2 0/0; Alphonse Beert, 5,42 0/0; Victor Dupont, de Lille, adjudicataire au rabais de 8,45 0/0.

3e lot, pavages, évaluation, 6,087 fr. — Il ne s'est pas présenté d'amateurs.

Un prétendu empoisonnement. — Un nommé L., menuisier, âgé de 42 ans, est mort la semaine dernière, après une courte maladie. Le bruit s'était répandu dans le quartier que cette mort n'était pas naturelle; et on allait même jusqu'à accuser sa femme de l'avoir empoisonné. L'enquête à laquelle il a été procédé par la police, a réduit tous ces racontars à néant.

Une célébrité de la rue. — Combien de fois n'avons-nous pas eu à parler d'Hortense Poulain, femme Planckaert, plus connue sous le nom de « La marchande de *Fin Bleu*. » La malheureuse était entrée à l'Hôtel-Dieu, au mois de novembre dernier. Son mari, dont elle s'était séparée, y est mort, il y a une quinzaine de jours.

Les époux, qui avaient eu une vie si agitée, s'étaient réconciliés; et, en disant le dernier adieu à son mari, Hortense Poulain, avait ajouté : « Je ne serai pas longtemps à aller le retrouver! » Elle a tenu parole.

Jeunes voleurs. — On a arrêté mercredi, Jean-Baptiste Debaere, 13 ans, Henri Lenglez, 15 ans, et Alfred Baublomme, 14 ans, trois camarades demeurant route du Risquons-Tout: trois de ces jeunes rôdeurs qui sont la véritable plaie du marché.

Le garde Lorthiois ayant appris qu'un de ces gamins s'était vanté d'avoir volé des chaussures sur les marchés de Tourcoing, fit une enquête et ne tarda pas à être fixé. On lui déclara que, pendant que les deux autres faisait le guet, Debaere avait pris le 24 avril, à l'étalage d'un marchand forain, sur la Grande Place, une paire de pantouffles; mais un peu plus tard, et dans les mêmes circonstances, une paire de caoutchouc, sur la place des Halles. Les pantouffles avaient échu en partage à Baublomme, qui les destinait à sa jeune sœur; mais comme elles ne lui convenaient pas, il alla les cacher dans une haie, où on les retrouva sur ses indications.

Debaere s'était adjugé les caoutchoucs, il avait donné ses propres chaussures à Lenglez.

Une copieuse omelette. — Mercredi, à 10 heures 1/2, une marchande de Tourcoing descendait à la gare, d'un train venant de Courtrai : elle portait un grand panier rempli d'œufs qu'elle avait achetés au marché. Malheureusement, dans la précipitation qu'elle mit à gagner la salle de visite, elle fit un faux pas, et s'étendit de tout son long sur le quai, pas un œuf ne resta intact !...

Des hommes d'équipe, après avoir ramassé à la cuiller une certaine quantité de « jaunes » qui surnageaient, ont fait disparaître à grandes eaux les traces de l'accident ; et la pauvre marchande a pu dire, comme Perrette :

« Adieu vache, cochon, couvée ! »

Bondues. — *Un vol à l'étalage.* — Mardi, après-midi, deux individus entraient chez un boucher, Henri Debsene, demeurant au hameau du Jambon.

L'un d'eux, Benoit, ouvrier agricole, profitant d'un moment pendant lequel le boucher servait l'autre, enleva une pièce de lard, estimée 1 fr. 50, pendu à un crochet. Cinq minutes plus tard le boucher s'aperçut du vol dont il était victime et se mit à la poursuite de l'individu qu'il rejoignit. Le garde Marescaux l'a mis en état d'arrestation.

LILLE

M. Vel-Durand. — Un de nos confrères annonçait mercredi matin, que M. Vel-Durand avait reçu de M. Dupuy, ministre de l'intérieur, l'offre de la préfecture de police, pour remplacer M. Lozé, qui serait appelé à d'autres fonctions.

Le renseignement serait inexact. Si tant est qu'il ait été question de M. Vel-Durand pour la préfecture de police, c'est à une date ultérieure, peut-être après les élections, qu'aurait lieu cette promotion.

Les courses de Lille. — La seconde réunion hippique a été favorisée comme la première par une température exceptionnelle.

Remarqué au passage : MM. les généraux de France, Bidot, de Chauvenet, Boisgard ; MM. Dutilleul et Brassart, adjoints ; M. le colonel Froment : M. Lauszac, colonel de gendarmerie ; Gruson, ingénieur en chef ; Ovignemr, conseiller général ; docteurs Dubar et Gorez ; Bonte, conseiller d'arrondissement ; Bigot-Danel ; Max-Brame, conseiller général ; Bagard, capitaine de gendarmerie ; de nombreux officiers dont les costumes faisaient un élégant pendant aux claires toilettes.

Les courses se succèdent dans l'ordre suivant.

PRIX DU GOUVERNEMENT (au trot monté). — Trois partants sur trois engagés. Course intéressante. Au départ, *Farceuse* semble tenir la tête. Au second tour *Kirsch* la dépasse de deux longueurs. Les chevaux arrivent dans l'ordre suivant :

1er, *Kirsch*; 2e, *Farceuse*; 3e, *Lesbie*.

Pari mutuel : pesage, 6 fr. ; pelouse, 8 fr. ; tribune, 7 fr.

PRIX DU CHEMIN VERT. — Course sans intérêt. 2 partants sur 9 chevaux engagés.

1er, *Siamois*; 2e, *Le Patron*.

Pari mutuel : pesage, 7 fr.; pelouse, 7 fr. 50; tribune, 7 francs.

PRIX DES DAMES (course de haies). — 14 engagements, 3 partants. Un certain intérêt dans le final. *Saint-Georges* gagne de trois longueurs sur *Etoupille*, *Full Moon* arrive péniblement.

1er, *Saint-Georges*; 2e, *Etoupille*; 3e *Full Moon*.

Pari mutuel : pesage, 8 fr.; pelouse, 9 fr.; tribune, 8 fr. 50.

STEEPLE-CHASE MILITAIRE. — Le steeple-chase très attendu n'a pas laissé de faire éprouver aux spectateurs une certaine déception. 7 chevaux sur 9 ne partent pas. *Turco*, à M. Gudin de Vallerin, lieutenant au 3e hussards, est favori. Au départ, *Saint-Sylves're*, monté par un aide-vétérinaire du 27e d'artillerie, semble vouloir le disputer vigoureusement à *Turco*. Mais à la haie, le cavalier est désarçonné et *Turco* arrive bon premier.

1er, *Turco*; 2e, *St-Sylvestre*.

Pari mutuel : pesage, 6 fr.; pelouse, 6 francs; tribune, 7 francs.

PRIX DU BOIS (steeple-chase). — La véritable course de la journée d'un grand intérêt et très suivie. 6 partants. *Mirage II* arrive bonne première, gagnant de deux longueurs *Fortin*. Les arrivées se font dans l'ordre suivant :

1er, *Mirage II*; 2e, *Fortin*; 3e, *Pesquetaire*; 4e, *Britomarte*.

Pari mutuel : pesage, gagnant 33 fr., placés 10 et 9 fr.; tribune, gagnant 22 fr., placés 16 et 18 fr. 50; pelouse, gagnant 38 fr., placés 18 et 14 fr. 50.

Vers six heures, tout était terminé. Les nombreux équipages défilaient au milieu des rangs de curieux entassés, tout le long du bois de la Dodo, des habitués des retours de courses.

Les fastes de Lille. — Il ne sert à rien de vouloir se faire illusion et d'espérer contre toute espérance une seconde sortie de la cavalcade.

La question est désormais enterrée. On sait que M. le maire de Lille a déclaré ne pouvoir prélever sur le budget des fêtes plus de cinquante mille francs en faveur des fastes de Lille.

La dépense devant dépasser 100,000 francs, il fut décidé de s'adresser au public et d'ouvrir une nouvelle souscription au sort de laque le serait attachée la seconde sortie.

On demandait 50,000 francs à cette souscription qui devait être close le 5 mai.

Elle donne à ce jour 26,000 francs.

Le comité réuni hier sous la présidence de M. Bigo-Danel a constaté avec regret que dans de telles conditions, il lui était impossible de mener à bien l'entreprise et, à l'unanimité, il a voté la délibération suivante :

« La souscription n'ayant donné que 26,000 francs, au » lieu des 50,000 demandés au public pour une seconde » sortie du cortège historique, le comité considère sa » mission comme terminée, il en informe l'administra- » tion municipale tout en se tenant à sa disposition pour » le cas où la ville prendrait l'engagement de payer le » complément des dépenses. »

Une mort mystérieuse à Fives. — Un drame sur lequel la lumière n'est pas encore faite s'est produit dans la soirée de lundi. La nommée Florentine Nihoul, âgée de 49 ans, femme Houtre, est morte à minuit et demi. Après diverses suppositions, on croit que c'est à la suite des coups qu'elle a reçus de son mari.

M. le docteur Wartelle qui a constaté le décès, a remarqué une blessure au front, il s'est empressé de prévenir M. le commissaire de police qui s'est assuré de la personne du mari. L'autopsie de la victime sera pratiquée aujourd'hui à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Bourse linière de Lille. — Les affaires continuent d'être animées. Les lins de Russie sont très recherchés et ont donné lieu à un mouvement d'affaires encore très important quoique inférieur à celui de la semaine dernière. On a surtout traité du livrable roui à terre. Prix en hausse; les hausses successives demandées par les vendeurs ont restreint les transactions.

Pour les fils, la demande reste active et il s'est traité des affaires dans tous les genres, en hausse marquée sur les prix de la semaine précédente. Les affaires en toiles sont toujours calmes en cette saison. Le fissage demande de la hausse, en raison de l'élévation constante des cours des fils.

Marché aux blés de Lille du 10 mai 1893. (Cours commercial). — Les blés sont offerts de 15 à 16 fr. les 80 kil., sans changement, acheteurs réservés.

En boulangerie, on a relevé les farines de 50 c. à 1 fr.; on offre de 28 à 29 fr., suivant mérite.

La pluie est vivement désirée.

Concerts et Spectacles

Tournées F. Achard. — C'est aujourd'hui 12 mai qu'aura lieu la représentation de *le Carnaval de Nice*, Le Veglione.

Tourcoing. — *L'audition du « Choral Nadaud »*. — Il y avait foule, dimanche après-midi, à la salle des fêtes place Leverrier, pour assister à l'audition des chœurs que la phalange artistique de Roubaix, le *Choral Nadaud* doit produire au concours de Dunkerque.

La fanfare *les Intimes*, qui s'était mise à la disposition des organisateurs de la réunion, a ouvert le concert; puis le *Choral Nadaud* a exécuté avec une finesse d'expression, une justesse et un ensemble absolument remarquables, *Nos compagnes*, de Maréchal, le chœur imposé, et *la Nuit du Sabbat*, la grande œuvre chorale d'Ambroise Thomas, le chœur au choix. L'auditoire n'a pas ménagé ses bravos aux excellents orphéonistes roubaisiens, qui ont reçu ici, de la part de leurs collègues des *Cricks-Sicks*, le plus chaleureux accueil.

Mentionnons un incident émouvant qui s'est produit à ce concert. Le *Choral Nadaud* sortait pour la première fois un magnifique drapeau en soie tricolore qui lui a été légué par son président d'honneur le regretté Gustave Nadaud. Ce drapeau, cravaté de deuil a été salué à son apparition par de longs applaudissements.

Le drapeau du *Choral Nadaud* a son histoire. Lorsque le Maître habitait Nice au Chalet Pandore, les dames de la ville firent hommage au grand chansonnier d'un drapeau sur lequel elles brodèrent de leurs mains, au centre « Chalet Pandore » et, dans chaque coin un cartouche entouré de feuilles de laurier portant les titres de quatre œuvres célèbres : « Le nid abandonné », « l'Etudiant », « Insomnie », « Carcassonne ».

C'est ce drapeau qui a été confié au *Choral Nadaud* et qui, nous en sommes persuadé, sera prochainement couronné de lauriers.

— *L'ouverture des concerts d'été.* — Jeudi après-midi, les promeneurs était nombreux place Thiers, où la musique municipale a joué les morceaux qui lui ont valu un si légitime succès à Lille dimanche dernier.

La Muse des Travailleurs. — Cette société chorale se dispose à assister au concours d'orphéons qui aura lieu au Cateau le 21 courant. Elle a donné, jeudi, au local des *Crick-Sicks* une audition des chœurs qu'elle doit y exécuter. *La Muse des Travailleurs* a sérieusement travaillé et nous souhaitons que ses efforts soient couronnés de succès.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du matin du mercredi 10 mai.* — Mercredi matin, à neuf heures, a été tenue, par exception, une audience consacrée à l'examen de diverses affaires remises d'une autre date, et parmi lesquelles une seule intéresse les lecteurs.

ENVAHISSEMENT D'UN CABARET A HEM. — Le mardi-gras dans l'après-midi, toute une bande de jeunes gens, la plupart teinturiers attachés aux établissements de l'Hempenpont, était entrée dans le cabaret tenu par les époux Fourneau, et après y avoir fait un vacarme des plus bruyants, s'en était pris au cabaretier et aux membres de sa famille.

Ces derniers avaient reçu des horions en plus ou moins grande quantité, et à la suite d'une enquête menée par la gendarmerie, on avait cité huit personnes dont la part de responsabilité est établie par les déclarations des témoins et les explications des prévenus.

Ils sont condamnés : Pierre Courouble et Frével Arthur, chacun à dix jours et 16 fr. d'amende. J.-B. Spriet à vingt jours, Alfred et Louis Jaegère chacun 8 jours, Louis Decottignies seize francs.

Louis Tanghe et François Fourneau sont acquittés.

Séance de l'après-midi. — UN EXHIBÉRANT. — Léon Yolbe, tisserand à Roubaix, venait à peine de sortir de la prison de Lille, où il avait subi une peine de dix jours pour outrages, que, se trouvant dans l'estaminet de la veuve Vanhever, rue du Fontenoy, à Roubaix, samedi vers dix heures du soir, il avait saisi une chope qu'il avait lancée à la tête de la cabaretière, parce que cette dernière s'était refusée à lui servir à boire : la veuve Vanhever avait été blessée à la tête.

Deux agents étaient accourus mais ils durent employer toutes leurs forces pour venir à bout de l'énergumène qui était d'ailleurs dans un état d'ivresse fort avancé.

Yolbe encourt une peine de deux mois : il retourne à sa place en faisant force gestes de colère.

UN FILS BRUTAL. — Alphonse Deberghe a, étant pris de boisson, exercé sur son père, à Roubaix, des violences assez sérieuses.

Il lui est infligé deux mois de prison et seize francs d'amende.

Pour menaces envers un agent à Tourcoing, Théophile Hagrenianne, six jours et cinq francs avec la loi Bérenger.

PROCÈS DE PRESSE. — Trois causes étaient inscrites pour diffamation contre le journal « Le Travailleur », l'affaire de M. Messeant, maire de Thuriesnil est rayée. Restent le procès fait par M. Plouvier-Blanquart, brasseur à Stenwerk, et le procès intenté par M. Stevens, contre-maître à Haubourdin.

M. Denys, gérant, qui comparaît, est, pour le procès Plouvier, condamné à cinquante francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts; pour le second, il se voit infliger une amende de cent francs et deux cents francs de dommages-intérêts. Des insertions du jugement sont, en outre, ordonnées.

COMPTOIR DES FONDS NATIONAUX

Société Anonyme au Capital de 5 Millions — 92, Rue Richelieu, Paris

Paiements et Encaissements. Ordres de Bourse au comptant et à terme. Souscriptions aux Emissions. Coupons. Placements, etc., etc. Service spécial de renseignements financiers.

N. B. — *Sous la surveillance du* **Comptoir des Fonds Nationaux** *paraissent tous les dimanches les Annales de la Bourse, journal financier, 20 pages. Ce journal s'occupe de toutes les valeurs de Bourse, sans exception, cotées ou non cotées. Articles nombreux. Revue de la Semaine. Informations. Tous les Coupons. Tous les Tirages. Cote complète. Prix de l'abonnement : 6 francs par an. Est envoyé* **gratuitement**, *à titre d'essai, pendant un mois. Adresser les demandes à M.* le Dr des Annales de la Bourse, 92, Rue Richelieu, Paris.

34600

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La conférence du R. P. Van Tricht à Tourcoing

Tourcoing, 10 mai 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Dans son numéro de samedi matin, le *Journal de Roubaix* a publié sous la rubrique *Union catholique*, le compte-rendu d'une conférence donnée hier à Tourcoing par le R. P. Van Tricht.

L'*Union Catholique* n'est pour rien dans cette affaire.

Le R. P. Van Tricht a été appelé à donner sa conférence par le comité de l'œuvre du *Vestiaire des Ecoles Catholiques*.

J'ai en l'honneur de le présenter à l'auditoire, sur la demande et au nom des dames patronnesses de l'œuvre.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien insérer la présente rectification dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Adolphe SEVIN.

PETITE CORRESPONDANCE

Théodore. — Environ cinquante francs, si vous n'êtes pas dans une situation aisée, y compris le coût des pièces, actes d'état-civil, etc., à joindre à la demande.

A. W. — 1° Probablement à l'automne prochain. 2° Les demandes de sursis doivent être adressées, par la voie hiérarchique, à M. le général commandant la subdivision de région à Lille. 3° Non.

G.L. — Oui. Le bureau militaire, *à la gendarmerie*, est ouvert le dimanche. Vous pouvez y aller déposer votre livret individuel.

G.L.G. lecteur assidu. — Oui, son frère obtiendra la dispense de deux années de service actif.

Un lecteur de Wattrelos. — 1° Au mois d'octobre, les engagements seront ouverts. 2° Votre frère obtiendrait la dispense de deux années de service actif.

Clair-Voyant à Wattrelos. — Nous ne pouvons publier votre lettre sans connaître le nom de l'auteur.

NORD

M. le Curé de Fourmies. — On écrit de Rome à un journal de Paris :

« S. E. le cardinal Parrochi, vicaire de Sa Sainteté, donne le premier jeudi de chaque mois des conférences très suivies, où se presse l'élite de la société romaine. Jeudi dernier, l'auditoire était nombreux plus encore, et l'éminent orateur parla de la France et du curé de Fourmies qu'il avait reçu quelques jours auparavant. Il le fit en des termes tels que nous ne résistons pas au plaisir de les rappeler.

» Le sujet de la conférence était l'*Episcopat*. Le cardinal parle de la juridiction des évêques, de leur autorité, de leurs devoirs, de la formation des prêtres, de l'étude qu'ils en font afin d'assigner à chacun le poste où sera le mieux remplie la mission évangélique, de telle sorte que le prêtre puisse bien se dire : « Je suis ici bien à ma place, j'y suis envoyé de Dieu. » Et il vient ainsi à donner en exemple M. le curé de Fourmies.

» — Je l'ai vu, disait le Cardinal, et j'ai trouvé en lui l'idéal du prêtre dont je viens de parler; intentions toujours surnaturelles; cœur noble et généreux, qui ne se marchande pas quand il s'agit de se donner. — Après avoir vu cet homme de près, je me suis dit à moi-même que si chaque diocèse avait dix curés comme celui-là, la France serait sauvée.

» J'avais lu, dans les journaux, le récit de son acte de dévouement; mais une conversation de quelques instants me l'a révélé tout entier. Avec les qualités dont je parlais à l'instant, est-il étonnant qu'il ait fait si bon marché de sa vie?... D'ailleurs, il est Français et vous connaissez tous le peuple français, sa bravoure et sa générosité. »

» Il semble que Dieu l'ait fait pour les circonstances » difficiles, pour les heures de crise où il faut prendre » une résolution rapide et se sacrifier sans compter.

» Quand les temps sont mauvais, et qu'il faut à la » cause du bien un héros ou un martyr, on trouve tou- » jours un Français! »

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 mai.* — Achille Crohon, rue de Lannoy, cour Bouvier, 14. — Emile Carpentier, rue du Tilleul, 24. — Maximilienne Bufkens, rue de la Perche, cour Lampe, 7. — Maria Thybaert, rue Magenta, 47. — Maurice Carretté, boulevard de Colmar. — *Mariages.* — Georges Fournier, 27 ans, cordonnier, rue Voltaire, 41 Juliette Vanseveren, 24 ans, piqueuse, rue Colmarie, 22. — Antoine Manche, employé de commerce, à Roubaix, et Zoé Bruyelle, couturière, à Roubaix. — Emile Vandermeersch, rempailleur, à Roubaix, et Jeanne Hague, sans profession. — Alphonse Vermeulen, boulanger, à Roubaix, et Louis Noël, journalière, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 10 mai.* — Charles Depauw, 73 ans, rue d'Alger, cour Cruypelandt, 2. — Augustine Chrétien, 8 mois, rue de Mouveaux, fort Lovidan, 3. — Blyweert, présenté sans vie, rue Cugnot, 58. — Emilie Leman, 1 an 11 mois 11 jours, rue Turgot, 79. — Marthe Dutranoy, 6 mois 7 jours, rue du Bois, 31. — Jeanne Lefebvre, 2 mois 29 jours, rue de Tourcoing, 52. — Félix Dumont, 43 ans 3 mois, rue Sainte-Elisabeth, 39. — Emile Baas, 55 ans 5 mois, rue de Lannoy, 240. — Victor Verniers, 1 mois 2 jours, Hôtel-Dieu. — Antoinette Derkinderen, 2 mois 20 jours, rue des Longues-Haies, 213. — Stéphanie Morel, 21 ans 3 mois 7 jours, rue Cugnot, 23.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 1er au 7 mai.* — Angèle Cortvriendt, à la Ruelle. — Noël Delcourt, Grand'Rue. — Narcisse Delcourt, rue de Colmar. — Albert Bouvry, rue Verte. — Louise Deroo, rue Hoche. — Maurice Salomé, rue de la Gare. — Jules Debusschère, rue du général Faidherbe. — Gustave Lefebvre, rue des Ogiers. — Marthe Prosper, rue Perdue. — Edouard Masson, rue Charles-Quint. — Aurélie Naninck, rue Saint-Jacques. — *Publications de mariages.* — Jules Malfait, 23 ans, peintre, et Elisa Gan, 23 ans, soigneuse. — Louis Berryn, 23 ans, jardinier, et Victoria Gruez, 27 ans, couturière. — Charles Deram, 28 ans, boucher, et Clémence Deridder, 27 ans, sans profession. — Arthur Brulet, 25 ans, marbrier, et Silvie Bierman, 21 ans, couturière. — Henri Selosse, 26 ans, journalier, et Zulma Vanhoutte, 23 ans, marchande. — Jérémie Chiroutre, employé, et Augustine Prevots, 21 ans, sans profession. — Zéphirin Thérin, 27 ans, tisserand, et Philomène Stuer, 21 ans, bobineuse. — Alfred Alsberghe, 48 ans, bonnetier, et Pierre Beffaut, 44 ans, couturière. — Ernest Beermaert, 27 ans, savonnier, et Joséphine Marissal, 21 ans, piquriere. — Jules Coenan, 24 ans, homme de peine, et Rosalie Weymeersch, 20 ans, journalière. — Emile Fremaux, 26 ans, ajusteur, et Zoé Duquesnoy, 23 ans, ajusteur. — Jean-Baptiste Demay, 34 ans, magasinier, et Marie Allard, 30 ans, ménagère. — Joseph Verbert, 23 ans, journalier, et Adolphine Hequette, 21 ans, journalière. — *Mariage.* — Jean Claes, 22 ans, voyageur de commerce, et Thérèse Doos, 22 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 1er au 7 mai.* — Germaine Duyck, 3 ans, rue de Belfort. — Auguste Delbecque, 76 ans, journalier, rue de la Fonderie. — Augustine Droart, 62 ans 8 mois, ménagère, rue de l'Avenir.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 mai.* — Jules Defaux, rue Saint-Joseph. — Marguerite Laurent, rue Neuve-de-Roubaix. — Eléonore Vanneste, rue de Gand. — Joseph Decadt, rue des Poutrains. — Noemer Thieffry, rue Famelart. — Paul Lepez, rue de Renaix. — Emile Corvoisier, rue Leronge. — *Mariages.* — Jules Lesaffre, 26 ans, menuisier, et Adèle Lagache, 25 ans, dévideuse. — Victor Stien, 26 ans, employé de commerce, et Marie Stien, 18 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Vandendriessche, 24 ans, peintre, et Charlotte Briet, 22 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 10 mai.* — Julia Provost, 6 ans, rue de Marseille. — Gustave Fostier, 4 an, rue de la Potente. — Jean Motte, 11 mois, rue du Prince.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 1er au 7 mai.* — Jules Verctruysse, au Bronckaert. — *Publications de mariages.* — Bruno-Théophine Loncke, 26 ans, tisserand, né et domicilié à Roncq, et Philomène Verpoort, 28 ans 1/2, épeuleuse, née et domiciliée à Roncq. — Charles-Louis Roose, 23 ans, tisserand, né et domicilié à Roncq, et Marie-Julie Demeurisse, 23 ans, ouvrière de fabrique, née à Annœullin, domiciliée à Roncq. — *Déclarations de décès du 1er au 7 mai.* — Céline Meernaert, 1 mois, au Blanc-Four. — Elise Danève, 5 ans, au Faubourg. — Pierre Desrumaux, 71 ans, au Blanc-Four. — Angèle Vervacke, ans, au Faubourg.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAAS-DELSALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Emile-Louis BAAS, ancien conseiller municipal, décédé à Roubaix, le 10 mai dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 12 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 13 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 210.

Les amis et connaissances de la famille BAYART-DUBAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Léonie-Adèle-Marie-Joseph BAYART, pieusement décédée à Roubaix, le 11 mai 1893, à l'âge de 7 ans et 2 mois, munie des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe d'Ange, qui sera célébrée le samedi 13 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 118.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 12 mai 1893, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DUJIVIER, décédé à Tourcoing, le 17 février 1892, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

L'échauffourée de Wervicq. — Nous avons relaté hier le drame qui s'est déroulé dans la nuit de lundi à mardi, à Wervicq, entre deux gardes-champêtres et une bande de mauvais sujets en état d'ivresse.

Le Parquet d'Ypres a fait une nouvelle descente dans la journée de mercredi. L'instruction continue.

On sait qu'un des perturbateurs, Oscar Behaghel, domicilié à Wervicq-Sud, a été blessé mortellement. Il est mort mardi à dix heures du soir. C'était un tisserand, âgé de dix-sept ans.

Les quatre balles tirées à blanc l'ont été par le garde Blesquière. Nous avons dit que le garde Maertens, grièvement blessé à la figure, s'est vu dans l'obligation de tirer sur le groupe séditieux. Il a déchargé quatre balles qui ont toutes porté.

Lommel. — *Incendie des sapinières.* — Cent cinquante hectares de sapinières ont été détruits par un incendie. La forêt était assurée en partie. L'incendie est dû, croit-on, à des feux d'herbages allumés par des personnes fauchant la tourbe.

Charleroi. — *Un grave accident. — Un homme broyé. — Deux grièvement blessés.* — Des ouvriers occupés aux hauts fourneaux Bouchill et Sottiaux étaient en train de monter un énorme tuyau dit « soufflerie » du poids de 15,000 kilogs quand la corde se rompit et l'énorme masse abattit sur le sol entraînant trois ouvriers. L'un d'eux Emile Herman, a été horriblement broyé. Les deux frères Blairon sont grièvement blessés.

Le parquet est descendu sur les lieux.

L'interdiction des suppléments de la « Lanterne ». — La cour d'appel de Bruxelles, dans un arrêt rendu à midi 1/2, a décidé que le ministre des chemins de fer n'avait pas excédé ses pouvoirs en défendant le transport des suppléments de la *Lanterne* sur les lignes des chemins de fer de l'Etat belge.

La question électorale. — La droite du Sénat s'est réunie, mercredi, au Palais de la Nation. Il ressort de cette réunion que la majorité du Sénat incline vers le vote à deux degrés, ce qui donnerait 60,000 électeurs du second degré.

La commission révisionniste du Sénat a continué l'examen des articles relatifs à la constitution du Sénat, elle a adopté plusieurs dispositions sur le vote à la commune, le vote obligatoire, la proportion des délégués.

La commission abaisse en outre le cens à 15,000 et la proportion des délégués à 1 sur 300 habitants.

Décapité par un train. — Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans une honorable famille.

Un jeune homme de 22 ans dont la mère est rentière et habite place St-Jean, se promenait à Dam où des manœuvres de trains de marchandises ont continuellement lieu.

Sans penser au danger, il s'engagea sur la voie et tomba sous les roues d'une locomotive qui le décapitèrent littéralement.

Le cadavre affreusement mutilé du pauvre jeune homme fut transporté à l'hôpital.

La douleur des parents fait peine à voir.

Un crime en plein jour. — Un lâche assassinat vient d'être commis à Gohée dans des circonstances qui rendront fort difficile l'enquête des autorités.

Le garde Bury, des bois communaux de Gohée, se trouvait dans son jardin. Il amusait sa petite fille qui se trouvait tout près, quand un coup de feu retentit et le malheureux tomba, baigné dans son sang. Il était mort presque sur le coup.

Ce lâche attentat a eu lieu en plein jour. On se trouve très probablement en présence d'un acte de vengeance de braconnier.

La police n'a recueilli jusqu'ici aucun indice qui puisse la mettre sur les traces du coupable.

Ville d'Anvers. — Emprunt de fr. 483,440,000 (1887). 36e tirage au sort, 10 mai 1893. — 29 séries d'obligations remboursables le 1er juillet 1893.

Serie 3858, n° 13, remboursable par 20,000 fr.: série 31983, n° 24, id. 2,500; série 43153, n° 15, id. 1,000; série 20110, n° 6; s. 50999, n° 22, id. 500.

Les séries suivantes remboursables par 150 francs :

Série	2124	n° 12	Série	19072	n° 16	Série	45133 n° 23
»	2682	» 19	»	19872	» 21	»	52377 » 5
»	4833	» 20	»	21064	» 22	»	52377 » 21
»	5858	» 4	»	27719	» 20	»	52568 » 12
»	5858	» 3	»	29083	» 44	»	52568 » 13
»	13120	» 3	»	31983	» 12	»	53568 » 17
»	19072	» 3	»	35153	» 8	»	

Seuf les numéros indiqués ci-dessous, les séries suivantes sont remboursables par 110 francs :

2124	7060	15072	24705	31983	38245	52568	68968	
2682	7822	20110	27719	40121	50999	38234		
4833	13120	20128	28063	41818	41857	53392		
5858	14253	21064	30646	43153	52377	66588		

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE ROUBAISIENNE (fondée en 1868) — Dimanche 14 mai, concours de Chantilly (173 k.) 150 francs de prix d'honneur, spécialité de vitesse, 1re 100 francs, 2e 50 francs, 3e 25 francs aux 15 premiers pigeons constatés, organisé par la Fédération colombophile Roubaisienne, au siège de la société la Rapide, établie chez M. François Marescaux, estaminet « Au Sabot », rue de Wasquehal, quartier de l'Epeule. In